

de mise en vigueur

du 1 mai 2024

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes

arrête

Art. 1

¹ Le décret du 30 janvier 2024 sur le plan stratégique pluriannuel 2022-2027 de la Haute école pédagogique du Canton de Vaud (BLV 419.10), publié dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" du 13 février 2024, entre en vigueur avec effet au 1er mai 2024.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 1er mai 2024.

Le président:

C. Luisier Brodard

Le chancelier:

M. Staffoni

Date de publication : 7 mai 2024